



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, le 25 Août 2026

ASTREINTE 98 : UNE ORGANISATION QUI DOIT ÉVOLUER AVEC LES RÉALITÉS DU TERRAIN !

Les missions ont évolué. Les contraintes aussi. L'organisation de l'astreinte doit aujourd'hui évoluer à son tour.

La **CFDT Pénitentiaire** porte la voix des Brigadiers-Chefs et Majors pénitentiaires et souhaite alerter sur les conditions dans lesquelles s'exercent aujourd'hui leurs missions, particulièrement lorsqu'elles s'accompagnent de responsabilités d'encadrement, de continuité du service et d'astreinte. Gestion de la détention, soutien aux personnels, interventions, continuité du service, sollicitations nocturnes : les responsabilités se sont progressivement renforcées depuis la mise en place de l'astreinte 98.

Dans les petites structures notamment, où les effectifs peuvent être particulièrement contraints, l'accumulation de ces missions rend l'organisation actuelle de plus en plus difficile à concilier avec les réalités du terrain.

Près de trente ans après sa mise en place, il est temps de repenser l'astreinte 98.

Le quotidien des Brigadiers-Chefs et Majors ne ressemble plus à celui de 1998.

Selon les fonctions exercées et l'organisation des établissements, ils peuvent être amenés à conjuguer plusieurs contraintes :

- Des journées particulièrement exigeantes : après 12 heures de service, l'astreinte de nuit peut être ponctuée de sollicitations liées aux arrivants, aux écrous-liberté, aux incidents ou aux interventions nécessaires au fonctionnement de l'établissement.
- Une continuité de service à garantir : certaines situations doivent être prises en charge après la fermeture des services et peuvent nécessiter l'intervention du personnel d'astreinte.
- Une polyvalence croissante : dans les structures où les effectifs sont contraints, les personnels doivent parfois conjuguer leurs responsabilités propres avec d'autres nécessités de fonctionnement.
- Une charge administrative en augmentation : aux missions opérationnelles viennent également s'ajouter des exigences de traçabilité et de compte rendu.

Chacune de ces missions répond à une nécessité. C'est leur accumulation et leur articulation avec l'astreinte qui doivent aujourd'hui être réinterrogées. La gestion de certaines situations, notamment celles liées aux PSE en soirée, peut s'inscrire dans des organisations différentes en fonction du fonctionnement des services et des réalités locales.

Ces différentes organisations doivent pouvoir nourrir une réflexion plus globale au niveau national et à une réorganisation des missions.

Pour la **CFDT Pénitentiaire**, l'enjeu est avant tout de clarifier la répartition des tâches, les responsabilités de chacun et leur articulation avec le dispositif d'astreinte.

La traçabilité et les comptes rendus sont indispensables au fonctionnement de nos établissements. Ils doivent cependant conserver leur utilité et leur pertinence.

Lorsque certaines informations figurent déjà dans les CRP, les CRI ou d'autres supports existants, il paraît légitime de s'interroger sur la nécessité de multiplier les écrits portant sur un même événement.

**Simplifier ne signifie pas moins rendre compte.
Simplifier, c'est rendre compte utilement.**

C'est aussi permettre aux personnels concernés de consacrer davantage de temps à leurs missions et à leur présence sur le terrain.

La **CFDT Pénitentiaire** demande qu'elle laisse place à une organisation nouvelle, mieux adaptée aux réalités du terrain et plus protectrice des personnels.

La continuité du service doit naturellement être garantie, mais elle doit pouvoir s'inscrire dans une organisation compatible avec les conditions réelles d'exercice des missions.

- des effectifs revus : une attention particulière doit être portée aux petites structures, dans lesquelles un nombre limité de personnels peut être amené à assumer de nombreuses responsabilités.

-des missions et des responsabilités clairement définies L'évolution des missions nécessite de préciser ce qui relève de l'astreinte et la manière dont les différentes interventions doivent s'articuler.

-Un allègement des procédures administratives La **CFDT Pénitentiaire** demande que les procédures existantes soient régulièrement évaluées afin d'éviter les doublons et de préserver le temps consacré aux missions opérationnelles.

-Une reconnaissance à la hauteur des responsabilités Les Brigadiers-Chefs et Majors pénitentiaires occupent une place essentielle dans le fonctionnement quotidien de nos établissements. Cette reconnaissance doit tenir compte des fonctions réellement exercées, du niveau de responsabilité assumé et des sujétions qui y sont attachées.

Les missions ont changé. L'organisation doit changer aussi.

La **CFDT Pénitentiaire** est attachée à la continuité et à la qualité du service public pénitentiaire.

Mais assurer cette continuité suppose également de savoir faire évoluer les organisations lorsque les réalités professionnelles changent.

Depuis 1998, les établissements ont évolué, les missions se sont diversifiées et les responsabilités se sont accrues.

Il est temps d'en tirer les conséquences.

Repenser l'organisation de l'astreinte, adapter les effectifs, clarifier les missions, simplifier les procédures et reconnaître les responsabilités : c'est donner aux personnels les moyens d'exercer pleinement leurs missions.

Des missions reconnues — Des responsabilités valorisées — Une organisation adaptée

Le bureau national CFDT Pénitentiaire

**Agents publics respectés :
Services publics de qualité**
Elections Fonction Publique - 3 au 10 décembre 2026

